ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Méthodes létales de gestion des populations de pigeons

Question écrite n° 4127

Texte de la question

M. Aymeric Caron interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les méthodes létales pour gérer les populations de pigeons. Aujourd'hui, des méthodes cruelles sont encore utilisées pour limiter les populations de pigeons en ville. L'opinion publique s'émeut régulièrement de l'organisation de campagnes de gazage ou de tirs. Dans le cas du gazage, les oiseaux peuvent rester pendant plusieurs jours pris au piège dans une cage sans eau, nourriture ou abris pour les intempéries (pluie ou forte chaleur). Dans ces conditions, certains oiseaux meurent avant le passage de l'employé : ces pièges ne sont ainsi pas sélectifs et peuvent tuer des individus issus d'espèces protégées. En plus d'être cruelles, ces méthodes sont inefficaces sur le long terme. En effet, les individus éliminés sont rapidement remplacés par d'autres, que ce soit par accroissement de la natalité ou par immigration d'individus provenant d'autres régions. Pourtant, des solutions éthiques et efficaces sont disponibles : le pigeonnier contraceptif est utilisé depuis de longues années en France et le maïs contraceptif (sans hormones), nouvellement sur le marché français, a fait ses preuves en Espagne, en Belgique et en Italie. Au regard de la préoccupation grandissante des Françaises et des Français pour la condition animale, de la cruauté des méthodes létales et des alternatives éthiques et efficaces disponibles, il lui demande s'il envisage d'interdire les méthodes létales pour limiter les populations de pigeons.

Texte de la réponse

Le Pigeon biset (Columba livia) est un colombidé qui, à l'origine, se reproduisait dans les cavités des parois rocheuses sur le littoral et en moyenne montagne. Cette espèce a, depuis très longtemps, été domestiquée par l'homme. Ce sont les souches domestiques retournées à l'état sauvage, dites férales, qui ont colonisé les bâtiments des villes et villages et en particulier les édifices les plus anciens, riches en cavités propices à la nidification. L'augmentation des populations urbaines de ces pigeons est liée à l'abondance de la ressource alimentaire et une quasi absence de prédateurs. L'implantation récente du Faucon pèlerin, prédateur du Pigeon biset, dans certains centres urbains est toutefois susceptible d'en limiter efficacement les effectifs. Le Pigeon biset peut faire l'objet de campagnes de régulation en milieu urbain en cas de trouble à l'ordre public. Celles-ci sont effectuées par les maires sur la base de leurs pouvoirs de police pris en application de l'article L. 2112-2 du Code général des Collectivités Territoriales. Le contrôle des populations de pigeons en ville par destruction des individus ne constitue pas une méthode efficace sur le long terme, les effectifs prélevés se reconstituant rapidement. Un guide de NaturParif de 2011, établi sur la base des travaux d'un Groupe de recherche interdisciplinaire et interprofessionnel « Le pigeon en ville : écologie de la réconciliation et gestion de la nature », coordonné par le Muséum national d'Histoire naturelle présentait les différentes méthodes, avec une évaluation de leur efficacité et de leurs impacts potentiels. Aucune méthode n'était considérée comme totalement efficace et sans risques. Il est donc important que les collectivités établissent une stratégie globale incluant des méthodes répulsives, des pigeonniers avec stérilisation ou suppression des œufs, la présence de prédateurs naturels du pigeon mais développent aussi une approche de la prise en compte des pratiques et des perceptions des habitants. Plus récemment l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement a réalisé une nouvelle synthèse qui vient compléter ces éléments. Elle souligne la difficulté de l'évaluation complète des risques pour l'environnement et pour l'homme des substances contraceptives dont la nicarbazine (contraceptif

non hormonal). Le ministère invite les collectivités concernées à mettre en place les recommandations ci-dessus et pourra proposer aux collectivités qui le demanderaient, d'actualiser les connaissances sur l'efficacité des pratiques et leurs impacts en mobilisant les experts nécessaires en fonction des techniques qu'elles souhaiteraient développer.

Données clés

Auteur : M. Aymeric Caron
Circonscription : Paris (18e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4127
Rubrique : Animaux
Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires
Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 décembre 2022, page 6393
Réponse publiée au JO le : 4 juillet 2023, page 6131